



MAIRIE
DE
BRISCOUS
64 240

**Arrêté portant réglementation sur la circulation et interdiction de
stationner au droit du chantier sur la VC n°19 dite chemin Ospitalia
N° 119-2023**

Le Maire de la Commune de BRISCOUS,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2131-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2214-3.
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière ainsi que les textes qui l'ont modifié ou complété,
Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions.
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1- huitième partie – signalisation temporaire) approuvée par arrêté interministériel du 06 novembre 1992

Considérant qu'en raison des travaux de création de deux branchements d'eau potable pour le compte de SUEZ EAU FRANCE, la société SOBEBE représentée par Mr Jérémie ELIET, demande de réglementer la circulation par alternat de feux sur une portion de la VC n°19 dite Chemin Ospitalia et d'interdire les stationnements au droit du chantier.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sur la VC n°19 dite chemin Ospitalia sera réglementée par feux tricolores à compter du mercredi 25 octobre 2023 jusqu'au vendredi 03 novembre 2023 inclus (durée des travaux estimée à 1 jour dans cette période) afin de permettre les travaux de création de deux branchements d'eau potable au 151 Chemin Ospitalia.

Article 3 : L'entreprise SOBEBE représentée par Mr Jérémie ELIET, Chemin de Trouillet 64000 BAYONNE, effectuant les travaux sera chargée de la signalisation, et mettra en place les panneaux appropriés et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

La société devra prendre contact avec le responsable des services techniques Mr DUPUY Laurent au 06.08.63.45.32 avant de débiter les travaux pour l'état des lieux de la chaussée ainsi qu'à la fin du chantier.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- la société SOBEBE de Bayonne
- le responsable des services techniques de la commune de Briscous
- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie d'Hasparren

BRISCOUS le 23 octobre 2023

Le 1^{er} Adjoint au Maire, par suppléance,
Patrick ELIZAGOYEN

Téléphone : 05.59.31.70.90 Télécopie : 05.59.31.77.07

Courriel : mairie@briscous.fr

Site : <http://www.briscous.fr> ou <http://www.beskoitze.fr>

